

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

E X T R A I T   D U   R E G I S T R E

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

**9 JUILLET 2015**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 43

OBJET

**Mise en place du  
stationnement résidentiel**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 10 juillet 2015  
par voie d'affichages  
notifié-le  
transmis en sous-préfecture  
le 10 juillet 2015  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 10 juillet 2015

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint  
des Services



Aline RIDET

=====  
L'an deux mille quinze, le 9 juillet à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 2 juillet deux mille quinze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

**Etaient présents :**

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur PERICARD, Madame CERIGHELLI, Monsieur LEBRAY, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIOUX\*, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur JOLY, Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur COMBALAT, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame AGUINET, Madame TÉA, Madame LIBESKIND, Madame CLECH, Monsieur LEGUAY, Madame LANGE, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU\*\*, Madame ANDRÉ, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LÉVÊQUE, Madame SILLY, Madame ROULY, Monsieur ROUXEL

\*Monsieur PRIOUX (sauf pour le dossier 15 E 00 et le procès-verbal de la séance du 21 mai 2015)

\*\*Monsieur VILLEFAILLEAU (sauf pour le dossier 15 E 00, le procès-verbal de la séance du 21 mai 2015, le compte-rendu des actes administratifs et le dossier 15 E 01)

**Avait donné procuration :**

Monsieur MIRABELLI à Monsieur LAMY  
Monsieur JOUSSE à Monsieur PERICARD  
Madame NASRI à Monsieur PIVERT  
Monsieur VILLEFAILLEAU à Madame HABERT-DUPUIS  
Madame DUMONT à Madame GOMMIER

**Secrétaire de séance :**

Madame LIBESKIND

**N° DE DOSSIER** : 15 E 12

**OBJET** : MISE EN PLACE DU STATIONNEMENT RESIDENTIEL

**RAPPORTEUR** : Monsieur AUDURIER

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

Depuis de nombreuses années, le stationnement dans les rues du centre-ville est saturé. Les rues adjacentes aux secteurs payants sont également touchées par ce phénomène du fait du report des automobilistes vers les secteurs non soumis à la tarification horaire.

Les conflits d'usages entre riverains, professionnels et visiteurs occasionnels sont accentués en raison de la forte attractivité des commerces et de la fréquentation du terminus RER A par les personnes se rendant à La Défense et à Paris.

Les projets d'aménagements urbains envisagés dans les prochaines années tels que la requalification de la place des Rotondes, la création de l'éco-quartier « Lisière Pereire » et l'arrivée du tram-train risquent d'accroître ce phénomène et nécessitent une réflexion d'ensemble sur le stationnement dans les abords immédiats du cœur de Ville.

Suite à la réalisation d'un diagnostic approfondi par un bureau d'études spécialisé, un nouveau plan de stationnement a été élaboré. Il prévoit l'extension du secteur payant et la mise en place d'un tarif résidentiel.

Ces mesures visent à concilier la qualité du cadre de vie et l'attractivité de la Ville. A ce stade, seuls les secteurs « Alsace » et « Gambetta » sont concernés du fait de leur double proximité avec la gare RER et le centre-ville.

Les riverains pourront bénéficier d'un tarif résidentiel pour stationner leur véhicule dans leur secteur de résidence. Cet abonnement sera limité à un véhicule par foyer fiscal. Les tarifs proposés sont :

- Pour le mois : 20 €
- Pour le trimestre : 60 €
- Pour l'année : 220 €

Les tarifs horaires applicables dans ces nouveaux secteurs seront identiques aux tarifs actuels de la zone « hors hyper centre », soit 1,20€ de l'heure et 2,40€ pour 2 heures maximum.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les tarifs et les conditions d'abonnements tels qu'annexés à la présente délibération.

## DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

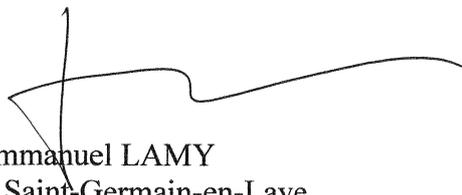
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À LA MAJORITÉ, Madame DUMONT (procuration à Madame GOMMIER), Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur ROUXEL votant contre,

ADOpte les tarifs et les conditions d'abonnements tels qu'annexés à la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line on the left, a horizontal line across the middle, and a long, sweeping curve on the right.

Emmanuel LAMY  
Maire de Saint-Germain-en-Laye

**TARIFS DU STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE**  
**APPLICABLES A PARTIR DU 1er OCTOBRE 2015**

OBJET	PRESTATIONS	TARIFS Au 1er janvier 2015	TARIFS Au 1er octobre 2015	VARIATION		
<b>Stationnement de surface</b>	~ Tarif normal hors hyper Centre-Ville - 0h30 minimum - 1h00 - 2h00 maximum	0,60 €	0,60 €	0,00%		
		1,20 €	1,20 €	0,00%		
		2,40 €	2,40 €	0,00%		
	<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; border: none;"> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Rue Armagis</li> <li>. Rue de la Grande Fontaine</li> <li>. Rue Jadot</li> <li>. Rue Léon Désoyer, de la rue de Breuvery à la rue d'Alger</li> <li>. Rue d'Hennemont, de la Place Jehan Alain à la rue d'Alger</li> <li>. Avenue du Maréchal Foch (côté pair, de la Place Jehan Alain à la rue d'Ayen, et côté impair jusqu'au n°69)</li> <li>. Rue des Bûcherons</li> <li>. Rue Place Edouard Detaille</li> <li>. Rue de Pontoise</li> <li>. Rue Thiers</li> <li>. Rue de Gramont</li> <li>. Rue rue du Maréchal Lyautey</li> <li>. Rue Raymond Gréban</li> <li>. Place Mareil</li> <li>. Place du Souvenir Français</li> <li>. Rue d'Ayen</li> </ul> </td> <td style="width: 50%; border: none;"> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Rue d'Alsace (entre la place Edouard Detaille et la rue d'Ayen)</li> <li>. Rue de Tourville (entre la rue d'Ayen et la rue de Noailles)</li> <li>. Rue de Noailles</li> <li>. Rue Henri-Bertrand</li> <li>. Rue Henri- Robbe</li> <li>. Rue de Lorraine</li> <li>. Rue Gaucher</li> <li>. Rue Brancion</li> <li>. Rue Molière</li> <li>. Rue du Cèdre</li> <li>. Avenue Gambetta</li> <li>. Rue Sully</li> <li>. Rue Salomon Reinach</li> <li>. Avenue Le-Nôtre</li> <li>. Rue des Arcades</li> <li>. Rue Lemierre</li> </ul> </td> </tr> </table> <p style="margin-top: 20px;">Le stationnement sur ces emplacements est payant tous les jours de 09h00 à 19h00, sauf les dimanches et jours fériés.            L'occupation des emplacements de stationnement payant est limitée à 02h00.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Rue Armagis</li> <li>. Rue de la Grande Fontaine</li> <li>. Rue Jadot</li> <li>. Rue Léon Désoyer, de la rue de Breuvery à la rue d'Alger</li> <li>. Rue d'Hennemont, de la Place Jehan Alain à la rue d'Alger</li> <li>. Avenue du Maréchal Foch (côté pair, de la Place Jehan Alain à la rue d'Ayen, et côté impair jusqu'au n°69)</li> <li>. Rue des Bûcherons</li> <li>. Rue Place Edouard Detaille</li> <li>. Rue de Pontoise</li> <li>. Rue Thiers</li> <li>. Rue de Gramont</li> <li>. Rue rue du Maréchal Lyautey</li> <li>. Rue Raymond Gréban</li> <li>. Place Mareil</li> <li>. Place du Souvenir Français</li> <li>. Rue d'Ayen</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Rue d'Alsace (entre la place Edouard Detaille et la rue d'Ayen)</li> <li>. Rue de Tourville (entre la rue d'Ayen et la rue de Noailles)</li> <li>. Rue de Noailles</li> <li>. Rue Henri-Bertrand</li> <li>. Rue Henri- Robbe</li> <li>. Rue de Lorraine</li> <li>. Rue Gaucher</li> <li>. Rue Brancion</li> <li>. Rue Molière</li> <li>. Rue du Cèdre</li> <li>. Avenue Gambetta</li> <li>. Rue Sully</li> <li>. Rue Salomon Reinach</li> <li>. Avenue Le-Nôtre</li> <li>. Rue des Arcades</li> <li>. Rue Lemierre</li> </ul>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>. Rue Armagis</li> <li>. Rue de la Grande Fontaine</li> <li>. Rue Jadot</li> <li>. Rue Léon Désoyer, de la rue de Breuvery à la rue d'Alger</li> <li>. Rue d'Hennemont, de la Place Jehan Alain à la rue d'Alger</li> <li>. Avenue du Maréchal Foch (côté pair, de la Place Jehan Alain à la rue d'Ayen, et côté impair jusqu'au n°69)</li> <li>. Rue des Bûcherons</li> <li>. Rue Place Edouard Detaille</li> <li>. Rue de Pontoise</li> <li>. Rue Thiers</li> <li>. Rue de Gramont</li> <li>. Rue rue du Maréchal Lyautey</li> <li>. Rue Raymond Gréban</li> <li>. Place Mareil</li> <li>. Place du Souvenir Français</li> <li>. Rue d'Ayen</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Rue d'Alsace (entre la place Edouard Detaille et la rue d'Ayen)</li> <li>. Rue de Tourville (entre la rue d'Ayen et la rue de Noailles)</li> <li>. Rue de Noailles</li> <li>. Rue Henri-Bertrand</li> <li>. Rue Henri- Robbe</li> <li>. Rue de Lorraine</li> <li>. Rue Gaucher</li> <li>. Rue Brancion</li> <li>. Rue Molière</li> <li>. Rue du Cèdre</li> <li>. Avenue Gambetta</li> <li>. Rue Sully</li> <li>. Rue Salomon Reinach</li> <li>. Avenue Le-Nôtre</li> <li>. Rue des Arcades</li> <li>. Rue Lemierre</li> </ul>					

OBJET	PRESTATIONS	TARIFS Au 1er janvier 2015	TARIFS Au 1er octobre 2015	VARIATION
Stationnement de surface	<p>~ Tarifs hyper Centre-Ville</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 0h30 minimum</li> <li>- 0h45 maximum</li> <li>- 1h maximum</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Rue André Bonnenfant</li> <li>. Rue François Bonvin</li> <li>. Rue de Breuvery</li> <li>. Rue des Coches</li> <li>. Rue Danès de Montardat</li> <li>. Rue des Joueries</li> <li>. Rue Ducastel</li> <li>. Rue des Ecuyers</li> <li>. Rue Jadot</li> <li>. Rue des Louviers, entre la rue de la République et</li> <li>. Rue au Pain</li> <li>. Rue de Paris, de la rue au Pain à la rue Raymond Gréban</li> <li>. Rue de Poissy</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Abords place de la Victoire</li> <li>. Place de la Victoire</li> <li>. Rue Saint-Pierre</li> <li>. Rue du Docteur Timsit</li> <li>. Rue du Vieil Abreuvoir</li> <li>. Rue Wauthier, de la rue de Pologne à la rue du Maréchal Joffre</li> <li>. Parking au n°21 de la rue Wauthier</li> <li>. Rue de l'Aigle d'Or</li> <li>. Rue Saint Louis</li> <li>. Rue Jouy Boudonville</li> <li>. Rue Saint Christophe</li> <li>. Rue Saint Jacques</li> <li>. Rue de la République</li> </ul> <p>Le stationnement sur ces emplacements est payant tous les jours de 09h00 à 19h00, sauf les dimanches et jours fériés. L'occupation des emplacements de stationnement payant est limitée à 01h00.</p>	<p>1,00 €</p> <p>1,50 €</p> <p>2,00 €</p>	<p>1,00 €</p> <p>1,50 €</p> <p>2,00 €</p>	<p>0,00%</p> <p>0,00%</p> <p>0,00%</p>

OBJET	PRESTATIONS	TARIFS Au 1er janvier 2015	TARIFS Au 1er octobre 2015	VARIATION
<b>Stationnement de surface</b>	<p>~ <b>Abonnements résidents</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mensuel</li> <li>- Trimestriel</li> <li>- Annuel</li> </ul> <p><u>Secteur "Gambetta"</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Avenue Gambetta . Rue Lemierre</li> <li>. Avenue Le-Nôtre . Rue Salomon Reinach</li> <li>. Rue Thiers (entre la Rampe des Grottes et la rue Gambetta) . Rue Sully</li> <li>. Rue des Arcades</li> </ul> <p><u>Secteur "Alsace"</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Rue d'Ayen . Rue de Lorraine</li> <li>. Rue d'Alsace (entre la place Edouard Detaille et la rue d'Ayen) . Rue Gaucher</li> <li>. Rue de Tourville (entre la rue d'Ayen et la rue de Noailles) . Rue Brancion</li> <li>. Rue de Noailles . Rue Molière</li> <li>. Rue Henri-Bertrand . Rue du Cèdre</li> <li>. Rue Henri- Robbe</li> </ul> <p>Les résidents peuvent bénéficier d'un abonnement par foyer fiscal, pour une seule immatriculation.  Seuls les résidents habitant dans les secteurs Gambetta et Alsace peuvent bénéficier d'un abonnement.  Les résidents peuvent uniquement stationner dans leur quartier de résidence.  Les pièces justificatives à fournir pour bénéficier d'un abonnement résident sont:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pièce d'identité</li> <li>- Certificat d'immatriculation</li> <li>- Justificatif de domicile de moins de 3 mois: facture d'électricité, de gaz, d'eau, de téléphone fixe, quittance de loyer</li> <li>- Dernière taxe d'habitation (à l'exception des nouveaux arrivants)</li> </ul>	<p>0,00 €</p> <p>0,00 €</p> <p>0,00 €</p>	<p>20,00 €</p> <p>60,00 €</p> <p>220,00 €</p>	<p>Création</p> <p>Création</p> <p>Création</p>